



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N° C19_12_2024_08 - Passage de Haltes garderies en Multi-accueils collectifs (petites crèches)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	60	13	73	17

Pour : 73	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, CHESNEAU Etienne, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

Passage de Haltes garderies en Multi-accueils collectifs (petites crèches)

Vu le code de la santé publique relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans (Articles R2324-1 à R2324-50-4).

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

La communauté de communes dispose de la compétence « construction, aménagement, entretien, gestion et animations des équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse notamment (crèches, relais d'assistantes maternelles, haltes garderies, multi-accueils, haltes jeux, accueils collectifs de mineurs, ludothèque) et soutien à la parentalité sur le territoire ».

A ce titre, elle gère des structures d'accueils collectifs petite enfance sur le territoire avec en gestion directe 3 haltes-garderies communautaires et 2 multi-accueils collectifs associatifs indirectement.

Ces différents modes de garde permettent aux parents de bénéficier d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence ; modes d'accueil qui pour les haltes garderies répondent partiellement aux besoins des familles car ouvertes 2 jours par semaine à Chef-Boutonne et à Sauzé-Vaussais et 3 jours par semaine à Brioux-sur-Boutonne.

Certaines familles multiplient donc les modes d'accueil (plusieurs halte-garderie, halte-garderie + grand parent ou assistante maternelle, etc.) afin de satisfaire leur besoin d'accueil.

Globalement le diagnostic "Petite Enfance" a mis en évidence un service en direction de la population en déséquilibre, soit avec très peu de structures d'accueils collectifs, et un manque d'amplitude d'ouverture des haltes garderies existantes, des zones blanches au nord du territoire, et une baisse prévisible du nombre des assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire.

Ainsi, pour répondre aux besoins des familles, d'attractivité de la communauté de communes et à la volonté de développer les modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité émis dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), il convient de réadapter l'offre communautaire proposée en matière de modes de garde du jeune enfant soit en transformant les haltes garderies communautaires en multi-accueils collectifs (petites crèches).

Cette transformation permettrait d'augmenter :

- le nombre de places par halte-garderie communautaire en passant de 12 à 15 places,
- l'amplitude d'ouverture journalière en passant de 8h/18h à 7h30/18h30,
- le nombre de jours d'ouverture avec un accueil sur 5 jours,

et de proposer ainsi un accueil du jeune enfant de qualité, adapté aux besoins des familles (accueil régulier, occasionnel et d'urgence).

Le coût budgétaire pour cette modification s'articule de la manière suivante :

Dépenses (ETP)		Recettes	
Frais de	325 580,00 €	Participations	89 000,00 €

personnel : <i>Création de 3 postes d'auxiliaires de puériculture, 3 adjoints d'animation titulaire du CAP petite enfance et 3 postes d'adjoints techniques</i>		familles (prévisionnel)	
Réorganisation de la direction éducation : <i>Non-remplacement de deux agents catégorie A en mobilité externe</i>	- 109 700,00 €	CAF/MSA (prévisionnel)	329 000,00 €
Total dépenses	215 880,00 €	Total recettes	418 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet de transformation des haltes de garderies en multi-accueils collectifs (petites crèches) ainsi que l'offre proposée pour l'accueil du jeune enfant à compter d'avril 2025 ;
- AUTORISER la demande de transformation des haltes garderies en multi-accueils collectifs auprès des autorités compétentes et de solliciter les partenaires le cas échéant pour le développement de ces structures d'accueils.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Chantal BRILLAUD

Fabrice MICHELET